

SESSION DE FORMATION

ASSURER L'ORIENTATION ET L'INFORMATION SUR LES DISPOSITIFS DE FORMATION

Orienter les demandeurs d'emploi vers les mesures d'accès à la formation et à l'emploi

vendredi 23 janvier 2015

1 jour

OBJECTIFS

Connaître les dispositifs – conventionnel et réglementaire – d'accès à la formation des demandeurs d'emploi et certains types de contrats de travail qui s'adressent plus à ce public.

Pouvoir informer les demandeurs d'emploi sur les mesures qui leur sont destinées.

PUBLIC

Toute personne chargée d'informer les demandeurs d'emploi : Pôle emploi, Conseils régionaux, Opca, organismes de formation, structures d'accueil et d'information, etc.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques du dossier remis aux stagiaires sont les diaporamas de chaque thème du programme (exposés suivis de périodes de questions-réponses et d'échanges avec les participants), ainsi que le cas pratique effectué durant la formation.

ANIMATION

Brigitte Caule, chargée d'études à la direction Juridique-Observatoire de Centre Inffo.

PROGRAMME

Connaître les principes régissant les statuts de demandeur d'emploi et de stagiaire de la FPC

- L'inscription comme demandeur d'emploi et l'indemnisation du chômage : ARE, ASS, ATA
- L'entrée en formation et la rémunération de stage : régime d'assurance chômage (Aref, RFF), régime public (RSP), rémunération formation de Pôle emploi (RFPE)
- Le statut et la protection sociale des demandeurs d'emploi en formation

Informer les demandeurs d'emploi sur leurs possibilités d'accès à la formation

- · Les formations ouvertes aux demandeurs d'emploi
- · La mobilisation du CPF pour les demandeurs d'emploi
- · Les aides à la formation et au reclassement de Pôle emploi

Informer sur les contrats de travail s'adressant plus particulièrement aux demandeurs d'emploi

- Le contrat de professionnalisation
- Le contrat unique d'insertion
- · Les emplois d'avenir
- Le contrat de génération

Cas pratiques

A L'ISSUE DE LA FORMATION

Évaluation de la formation par les stagiaires.

Remise d'une attestation de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉ

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Vous pouvez la compléter par les formations « généraliste » comme : Panorama du droit de la formation continue : acteurs et mesures.

En fonction de votre activité (entreprise, Opca, organisme de formation...), suivre les autres formations

- « approfondi » comme : Orienter les candidats à la VAE vers le bon financement, et/ou les formations
- « expert » comme : Enregistrer une certification au Répertoire national.

